

CNH 2023 et recherche sur le handicap : nouveau départ ou nouvelle absence ? - Position et propositions de la FIRAH

Si les personnes présentes à l'Elysée n'ont pas relevé la place de la recherche dans les discussions et les orientations fixées par la Conférence Nationale du Handicap 2023, une étude approfondie du communiqué de presse du 26 avril 2023 permet de mettre en lumière dans les annexes la mesure suivante :

“Soutenir une recherche interdisciplinaire et participative sur le handicap” :

Soutenir la recherche interdisciplinaire sur les enjeux liés aux handicaps, au service du débat public et des pratiques professionnelles, grâce au programme ambitieux coordonné par le CNRS et aux actions de l'Institut pour la Recherche en Santé Publique, par la promotion de la recherche participative, et par un transfert plus rapide de ses résultats. » (Dossier de presse, CNH 2023, p.37)¹.

Cette mesure, placée en dernière position des sujets concernant « L'enseignement supérieur pour tous », nous apparaît comme un bel engagement mais demeure pleine de fragilités.

Rien d'étonnant à cela car, si la question de la recherche avait été bien positionnée par la Loi de 2005 avec la création de l'Observatoire National sur la Formation, la Recherche et l'Innovation sur le Handicap (ONFRIH), elle a par la suite disparu des préoccupations dès la sortie des premiers rapports de cette instance. Ensuite, l'ONFRIH lui-même a disparu à son tour, sans aucune annonce ni concertation².

Cet observatoire avait pourtant ouvert une voie proche des orientations de la CNH 2023 : « De par la nature même du handicap : il convient d'une part de transposer les expériences des personnes handicapées, de leurs familles, des professionnels concernés en question pour la recherche, d'autre part de traduire les connaissances produites par la recherche en réponses aux besoins de toutes ces personnes. Ceci passe par un rapprochement entre la communauté scientifique et la société sur ce sujet. » (ONFRIH, 2009).

Le positionnement en fin de liste de cette mesure pose aussi un problème. La recherche participative et appliquée sur le handicap est un outil indispensable pour atteindre l'ensemble des objectifs et mesures présentés lors de cette CNH 2023. Elle ne peut rester le parent pauvre des politiques du handicap. Elle devrait être positionnée transversalement au sein de ces mesures, comme un objectif à part entière permettant de nourrir et orienter tous les sujets concernant le champ du handicap.

¹ [Dossier de presse de la CNH 2023](#)

² [Motion du CNCPH concernant la dissolution de l'ONFRIH](#)

Pour un nouveau départ, il est indispensable de mettre en place dans les meilleurs délais un vrai processus de concertation regroupant à la fois les parties prenantes issues de la communauté scientifique et de la société.

Cette concertation doit nous mener à la définition d'un plan d'action reprenant entre autres :

- Les sujets mis en avant par le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) dans sa contribution au débat sur le volet recherche de la CNH 2023³. Le PPR Autonomie, au-delà du financement d'importants projets de recherche, est un acteur clé dans l'animation de la recherche concernant le handicap au sein duquel la FIRAH est impliquée⁴.
- Les 6 leviers déclinés en mesures, identifiés par la FIRAH, pour une recherche participative et un transfert des connaissances auprès des acteurs de terrain⁵. Ces mesures sont issues d'entretiens menés auprès de chercheurs et d'acteurs de terrains avec qui la FIRAH a collaboré depuis sa création en 2010⁶.

Pour conclure, Il est indispensable que l'ensemble des mesures proposées par la CNH 2023 s'appuie sur des connaissances issues d'une recherche appliquée portée par une démarche participative et transférée vers les acteurs de terrain.

Pour cela, il faut dès aujourd'hui :

- Y consacrer les financements publics et privés nécessaires en s'assurant que ces financements prennent en compte l'ensemble du processus de recherche participative et appliquée allant du montage du projet à l'utilisation des connaissances, c'est-à-dire à leur intégration dans les pratiques de terrain.
- Veiller à prendre en compte la rémunération du travail des acteurs de terrain, y compris les personnes handicapées, impliqués dans la production de connaissances.
- Créer une dynamique de collaboration entre les acteurs de la recherche et du terrain en renforçant l'animation d'une communauté de recherche sur le handicap, pour faire vivre des synergies fortes entre ces deux mondes encore trop souvent séparés. Cette communauté permettra de (re)penser de nouvelles actions pour la participation sociale des personnes handicapées.

³ [6ème Conférence nationale du handicap : le PPR Autonomie contribue au débat sur le volet recherche](#)

⁴ [Publication du PPR Autonomie d'une infographie des acteurs en charge du financement et de l'animation de la recherche dans le champ de l'autonomie](#)

⁵ Les acteurs de terrain sont : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service, les organismes de l'économie sociale et solidaire, les autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises...), les décideurs politiques...

⁶ [Publication de la FIRAH : 6 leviers pour une recherche participative et appliquée dans le champ du handicap](#)